



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

DG Politique de Contrôle  
Direction Santé Animale et  
Sécurité des Produits  
Animaux

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique, 55  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 211 82 11

[cvo.belgium@afsca.be](mailto:cvo.belgium@afsca.be)  
[www.afsca.be](http://www.afsca.be)

NE 0267.387.230

# Royaume de Belgique



## À toute personne ou organisation concernée

Je soussigné, Jean-François Heymans, Chief Veterinary Officer (CVO) de la Belgique et Délégué adjoint auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (WOAH-OIE), déclare que les volailles en Belgique sont indemnes de grippe aviaire de haute pathogénicité conformément au chapitre 10.4 du code terrestre de l'OIE.

L'auto-déclaration approuvée par la WOAH-OIE est accessible via les liens suivants :

- <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/auto-declaration-du-statut-dune-maladie/>
- <https://www.woah.org/app/uploads/2022/05/2022-05-belgium-hpai.pdf>

Tout changement de la situation épidémiologique sera immédiatement publié sur le site de l'AFSCA\*, avec une adaptation de la présente déclaration, et sera notifié à la WOAH-OIE en application de ses règles.

Bruxelles, le 3 juin 2022.

**Dr. Jean-François HEYMANS**  
Chief Veterinary Officer de la Belgique  
Délégué adjoint à la WOAH - OIE

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes,  
des animaux et des plantes.

\* <https://www.favv-afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>